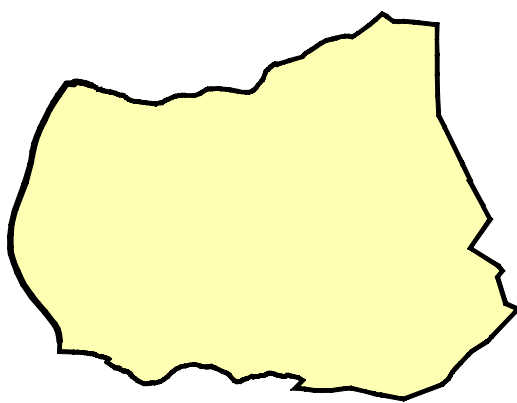




COMMUNE DE DAMPIERRE EN BURLY (45)

Plan Local d'Urbanisme



ANNEXES SANITAIRES Note technique

Objet	Date
Approuvé le	22 Mai 2007
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	



SOMMAIRE

I. LE RESEAU D'EAU POTBALE	p 1
1. Gestion du réseau	p 1
2. Description des équipements existants	p 1
2.1 Le forage	p 1
2.2 Les réservoirs	p 2
2.3 Le réseau	p 2
2.4 Production et consommation	p 3
2.5 Qualité des eaux captées et distribuées	p 4
3. Situation future - Evolution du réseau	p 4
 II L'ASSAINISSEMENT	p 5
1. Généralités	p 5
2. Description des équipements existants	p 5
2.1 Le réseau d'eaux usées	p 5
2.2 Le réseau d'eaux pluviales	p 5
2.3 La station d'épuration	p 5
2.4 L'assainissement individuel	p 6
3. Situation future - évolution du réseau	p 6
 III. ELIMINATION DES DECHETS	p 8

L'article R.123-14 du Code de l'urbanisme précise que le Plan Local d'Urbanisme comporte des « annexes sanitaires » constituées de plans de réseaux et d'une note.

L'objet des annexes sanitaires est de faire le point sur l'alimentation en eau, l'assainissement et l'élimination des déchets. Il s'agit également de prendre en compte les contraintes propres à ces équipements (capacités, possibilités d'extension) et d'étudier les grandes lignes de leurs extensions et de leur renforcement en fonction des choix d'urbanisme.

I. LE RESEAU D'EAU POTABLE

1. Gestion du réseau

La commune assure la gestion et la distribution d'eau potable sur son territoire. Cependant, la commune fait appel à des prestations de service pour la surveillance et l'entretien des installations de production et de traitement :

- La Lyonnaise des Eaux assure la surveillance permanente et la maintenance des forages, des installations de pompage et de traitement de l'eau distribuée.
- Un fontainier assure la surveillance et l'entretien du château d'eau, des réseaux, des compteurs.

2. Description des équipements existants

2.1 Le forage

A l'origine, un captage situé à l'aval immédiat de la centrale de Dampierre, et réalisé en 1965 alimentait la commune.

Depuis lors, ce captage a été abandonné au profit d'un forage profond creusé en 1987/1988 sur le plateau au lieu-dit « Le Breuillois ».

Le forage réalisé sur le plateau au Breuillois, après divers échecs, présente les caractéristiques suivantes :

Cote sol : +149,75.
Profondeur totale : 71 mètres.
Diamètre intérieur : 450 mm.
Crépine : 50 à 68 mètres.

L'aquifère capté - peu épais- est constitué par des calcaires lacustres d'âge fin Eocène / début Oligocène recoupé entre 55 et 68 mètres. Le débit critique a été estimé à 100 m³/h.

Le forage est équipé de deux groupes de 65 m³/h fonctionnant alternativement.

Les eaux captées sont déferrisées - démantanisées par une installation physico-chimique implantée à côté du forage : cette installation a une capacité nominale de 65 m³/h.

Protection des forages

Les **périmètres de protection** de ce forage ont été déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral du 2 février 1995. Il est rappelé qu'à l'intérieur du périmètre de protection rapprochée sont interdits :

- Les dépôts d'ordures et les stockages de produits (engrais phytosanitaires...) susceptibles d'altérer la nappe,
- L'épandage des lisiers, fumiers et boues de la station d'épuration,
- Les prélèvements d'eau utilisée pour l'eau potable.

En outre, dans le périmètre de protection éloignée, les nouveaux forages seront soumis à des prescriptions spécifiques.

2.2 Les réservoirs

Le forage du Breuillois alimente d'une part le nouveau château d'eau construit à l'Est du bourg, d'autre part le château d'eau des Fromentières.

Le stockage est donc assuré par deux châteaux d'eau sur tour :

1. Le château d'eau des Bretonnières (1967)

Capacité : 300 m³ / tour de 30,25 mètres
Cote radier : +180,25
Cote trop plein : + 185,3

2. Le château d'eau Rue de Châtillon(1988-89)

Capacité : 950 m³ / tour de 40 mètres
Cote radier : + 190,8
Cote trop plein : +197,5

Le réseau de distribution qui dessert la totalité de l'habitat, autrefois structuré autour de la liaison entre le premier château d'eau et le bourg, a fait l'objet de nombreux renforcements.

L'alimentation du premier château d'eau qui se fait à partir du réseau alimenté par le nouveau château est commandée par une vanne motorisée.

Ce réseau alimente également la centrale nucléaire pour ses besoins en eau domestique. Il est à noter que les eaux de refroidissement de la centrale sont prélevées en Loire et que la zone horticole des Noues dispose de captages dans la craie sous alluviale.

2.3 Le réseau

Descriptif du réseau

Le réseau de distribution est amené à assurer deux fonctions distinctes :

- Le service courant c'est-à-dire la fourniture d'eau aux abonnés.
- La défense incendie.

Le réseau d'alimentation en eau potable est relativement récent puisqu'il n'a été mis en service qu'en 1968.

☑ **Fonctionnement**

Le fonctionnement du réseau qui a fait l'objet de nombreux renforcements et améliorations est considéré comme globalement satisfaisant.

☑ **Défense incendie**

S'agissant de la défense incendie, il convient de rappeler que la défense incendie réglementée suppose de disposer :

Pour un risque faible (habitat isolé) :

- Réseau distribution : débit de 30 m³/heure et distance maximale au risque de 200 m.
- Réserves naturelles/artificielles. : volume disponible de 60 m³ et distance maximale au risque de 200 m

Pour un risque moyen :

- Réseau de distribution : débit de 60 m³ heure et distance maximale au risque de 200m
- Réserves naturelles / artificielles. : volume disponible de 120 m³ et distance au risque de 200 m

La défense incendie à Dampierre est assurée par 36 poteaux ou bornes incendie. Les débits relevés varient :

- De 47 m³/h minimum au lieu-dit « Rochefort »
- A 176 m³/h, route de Châtillon.

Ainsi, globalement, la commune est très bien couverte notamment au centre bourg et sur les principaux secteurs bâtis individualisés.

Les carences enregistrées pour les groupements d'habitation se situent aux Guérets, au centre du hameau (58 m³/h) et au lieu-dit « Rochefort » avec 47 m³/h.

La centrale nucléaire possède sa propre protection.

Toutefois, certains écarts restent encore mal desservis. Les projets de renforcement de la défense incendie concernent :

- La Caillotièrre, Le Petit Moulin, la Noue d'Eguillon, Les Tailles, Le Petit Chenois.

2.4 Production et consommation

L'ensemble de la consommation des habitants et des services communaux divers se chiffre à 172 687 m³ en 2001. Les fuites, purges, essais sur réseau incendie représentent 6,24 %. Ainsi en 2001, le volume total prélevé a été de 184 067 m³.

Branchements domestiques : 557 pour 61 884 m³ soit en moyenne 111 m³ / foyer.

Branchements professionnels : 29 pour 110 703 m³ répartis de 310 m³ à 57 434 pour le CNPE.

2.5 Qualité des eaux captées et distribuées

La potabilité des eaux doit être assurée par le respect des normes suivantes :

- la **qualité bactériologique** (virus, bactéries, parasites...)
- la **qualité physico-chimique** : éléments chimiques indésirables ou toxiques (sels minéraux, nitrates etc...)
- la **qualité organoleptique** : l'eau doit être agréable à boire, claire, fraîche et sans odeur

Des contrôles sont effectués régulièrement par le Service d'Hygiène de la Direction départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Loiret et ce de façon :

- o Trimestrielle sur le réseau et la cantine scolaire
- o Semestrielle sur le château d'eau
- o Semestrielle sur la station de captage

La société Lyonnaise des Eaux, qui gère la station de traitement remet chaque mois un rapport d'analyse sur l'eau brute extraite de la nappe, sur l'eau traitée livrée à la consommation et sur les performances du forage et de la station.

De ces diverses analyses, il ressort une bonne qualité hygiénique et physique de l'eau comme le confirment les données suivantes :

Potentiel Hydrogène moyen annuel (PH) : 7,57 (donc basique)

Alcalimètre : 16,80

Manganèse : 13 mg (pour 50/mg)

Fer : 11 mg (pour 200 mg)

A noter l'absence de nitrate (< 0,01 mg/litre) ainsi que de phosphore (< 0,25 mg/litre) et de fluor (< à 100 mg/litre) et de tous germes.

3. Situation future - Evolution du réseau

Cette prévision est délicate étant donné que le niveau des besoins en eau est fonction d'un grand nombre de facteurs dont l'évolution n'est que partiellement prévisible (croissance de la population, niveau de vie, type d'habitat, besoins industriels, prix et fiscalité de l'eau...)

La capacité des châteaux d'eau doit représenter la moitié de la production journalière de Pointe du forage qui assure l'alimentation en eau potable. Ainsi, avec une production journalière de pointe établie à 573 m³ en 2004 et une capacité totale des châteaux d'eau de 1250 m³, les équipements de stockage de l'eau semblent aujourd'hui suffisants pour absorber l'évolution de la population projetée.

Le forage :

Les ressources du forage communal sont limitées et il ne sera guère possible d'augmenter notablement le débit d'exhaure sur cet ouvrage. Il est donc possible - en cas d'évolution importante des besoins en eau - qu'il soit nécessaire d'envisager à long terme la réalisation d'un deuxième captage.

II. L'ASSAINISSEMENT

1. Généralités

La commune confie à la SAUR, la surveillance, la maintenance et la gestion de la station d'épuration et du réseau en place.

La commune a approuvé son schéma d'assainissement après enquête publique le 20 septembre 1999.

2. Description des équipements existants

2.1 Le réseau d'eaux usées

Depuis 1974, l'agglomération de Dampierre est desservie par un réseau d'assainissement de type séparatif.

Le réseau dessert le bourg, la zone d'activités, le lotissement des Massés, les lotissements du Moulin à Vent et Grand Moulin, et le lieu dit « Les Muzeaux ».

Le réseau ne dessert donc ni les écarts ni la centrale nucléaire.

2.2 Le réseau d'eaux pluviales

Le bourg dispose d'un réseau de collecte et d'évacuation des eaux pluviales.

Il se présente en tronçons busés ou par fossés.

Les lotissements et la zone d'activités sont également desservis.

Une partie du réseau se jette dans les étangs du bourg et du Grand Moulin ainsi que dans des fossés jurés qui rejoignent la Loire.

L'évacuation des eaux pluviales est satisfaisante compte tenu de la densité du réseau et des pentes.

2.3 La station d'épuration

La station d'épuration est située à l'extrémité de la Charmille, route des Massés. Elle est de type boues activées, et d'une capacité de 1 500 équivalents habitant.

Cette station a été construite en 1993. Ses caractéristiques sont les suivantes :

- Relèvement 2 x 25 m³/h

- Dégrillage automatique, dessablage (33 m³/h)

- Dégraissage (33 m³/h)

- Bassin d'aération (240 m³) avec zone d'anoxie (80 m³)

- Décanteur secondaire (57 m²)

- Silo de stockage des boues (430 m³)

Le volume annuel traité en 2001 se chiffre à 74 262 m³.

On compte actuellement 377 branchements.

Fonctionnement

Le fonctionnement des divers équipements est satisfaisant.

L'épuration est actuellement considérée comme satisfaisante et le niveau de rejet acceptable pour le milieu récepteur.

2.4 L'assainissement individuel

Le reste de la commune est assaini de manière individuelle.

Le secteur de la zone horticole est constitué de sols allant d'une bonne aptitude à l'assainissement autonome à une aptitude moyenne.

Le reste de la commune est constitué de sols où l'aptitude à l'assainissement autonome est faible.

Ainsi, dans la commune, 6 types de sols sont été recensés. Pour chacun d'eux, une filière type de traitement a été proposée :

- Les sols de bonne aptitude à l'assainissement autonome.
Dispositif préconisé : Tranchées filtrantes, avec exutoire en sous-sol
- Les sols d'assez bonne aptitude à l'assainissement autonome
Dispositif préconisé : tranchées filtrantes sur-dimensionnées, tranchées peu profondes légèrement recouvertes, tranchées en terrasses.
- Les sols d'aptitude moyenne à l'assainissement autonome
Dispositif préconisé : filtre à sable vertical avec exutoire en sous-sol.
- Les sols d'aptitude moyenne à l'assainissement autonome
Dispositif préconisé : tertre d'infiltration gravitaire avec exutoire en sous-sol.
- Les sols d'aptitude faible à l'assainissement autonome : ce sont des sols filtrants mais soumis ponctuellement à des remontées de la nappe.
Dispositif préconisé : filtre à sable drainé ou horizontal drainé, suivant dénivelée à l'exutoire. Tertre drainé. Exutoire dans le milieu hydraulique superficiel (éventuellement en sous-sol pour le tertre drainé).
- Les sols d'aptitude nulle car régulièrement inondables. La collecte des effluents hors zone est impérative.

Remarques

- La réalisation de chaque dispositif non collectif suppose une reconnaissance du terrain, la cartographie du zonage d'assainissement n'étant pas assez fine.
- La faible aptitude des sols a entraîné la définition d'une superficie minimale de parcelle assez importante.

3. Situation future - évolution du réseau

Evacuation des eaux usées

Le schéma directeur d'assainissement retenu par la commune prévoit:

- L'assainissement autonome pour l'ensemble des hameaux et des écarts bâtis.
- L'assainissement collectif pour le bourg et ses satellites

La station communale d'épuration est de capacité suffisante pour faire face aux besoins du développement communal dans un avenir prévisible : 1500 équivalents habitants pour 377 raccordements, soit encore une possibilité de plus de 100 raccordements.

Le réseau d'évacuation des eaux pluviales devrait faire l'objet de diverses extensions et renforcements pour assurer la desserte des zones à urbaniser.

III. ELIMINATION DES DECHETS

La commune de Dampierre en Burly fait partie du Syndicat Intercommunal de Collecte et de traitement des Ordures Ménagères de la région de Châteauneuf-Sully (SICTOM) créée en 1974.

Jusqu'à présent, les ordures étaient déposées à la décharge contrôlée de ce syndicat aménagé dans d'anciennes carrières à St Aignan des Gués.

Toutefois, en application de la Loi du 3 juillet 1992, le Plan Départemental d'Elimination des Déchets ménagers adopté en février 1997, a redéfini les orientations pour la gestion des déchets, notamment en ce qui concerne la valorisation et les différentes techniques d'élimination.

S'agissant plus particulièrement des communes du SICTOM et donc de Dampierre, il a été décidé que les ordures ménagères collectées dans ce secteur seront dirigées sur la nouvelle usine de traitement du Syndicat Mixte de la région de Gien (SMICTOM) implantée à Arrabloy. Ce syndicat disposait déjà d'une usine d'incinération sur ce site. La nouvelle usine d'incinération a remplacé courant 1998 l'ancienne ; elle est basée sur la technique du lit fluidisé rotatif et effectue de la récupération d'énergie. Sa capacité est de 78000 tonnes par an.

Le SICTOM effectue également quelques collectes sélectives : papier / carton et monstres. Il a également aménagé des déchetteries dans les communes les plus importantes (Ouzouer sur Loire et Gien-Arrabloy notamment).

L'évolution à terme dans le domaine devra prendre en compte les orientations du Plan Départemental avec notamment le développement :

- ✓ Du tri sélectif.
- ✓ Des collectes sélectives,
- ✓ De la valorisation des déchets.